

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 mai 2011

**Participants** : S. NOEL - M. GUFFON-LOOS - C. HENON - C. MAISTRE – M.P. MARTIN - E. PRICOT - A. ROUX - C. ROUX

**Excusés** : L. TESSIER (pouvoir donné à S. NOEL) - P. GARCIN

**Secrétaire de séance** : C. HENON

### 1- Demande de subventions

Un courrier a été adressé en début d'année 2011 à tous les présidents d'association afin de les inviter à présenter un dossier de demande de subvention retraçant le bilan de l'année écoulée, leurs projets, leurs besoins de financement, etc...

Le conseil décide d'une enveloppe globale de subventions aux associations de 5000.00 euros. Après examen de chaque dossier, cette enveloppe a été répartie de la façon suivante :

**Association Gym détente** : attribution d'une subvention de 150.00 euros

**Club de l'amitié** : Les membres de cette association décident de renoncer à cette subvention au profit des enfants de Nancy. La Municipalité remercie les membres de l'association pour ce geste.

**Bibliothèque** : attribution d'une subvention de 720.00 euros, déterminée de façon contractuelle en fonction du nombre d'habitants. Par ailleurs, la municipalité accepte de participer pour moitié à l'achat d'un ordinateur qui permettra de créer un point d'accès internet à la bibliothèque.

**Association « Du haut des fayards »** : Dans le but d'encourager le dynamisme de cette association, la commune décide d'accorder 400 euros.

**Lou ptious** : sollicite 1200.00 euros de subvention pour participer aux frais liés au transport pour les sorties scolaires (ski, piscine, etc). Au vu des dépenses engagées de l'ordre de 7000.00 euros, la commune accorde le montant demandé.

**AFN** : la demande de subvention est de 250 euros. La subvention est accordée.

**Souvenir français du canton de Scionzier** : attribution d'une subvention de 100 euros

**Association AC rallye** : demande de subvention de cette association pour participer à des rallyes automobiles. Refus de la municipalité à l'unanimité.

**Echo de la Fley** : l'association avait réglé le montant du repas de remerciement offert aux bénévoles ayant participé à la réfection du Pont des Péchets, s'élevant à 255.40 euros : ce montant sera remboursé à l'association par la commune. En outre, l'association sollicite 200 euros de subvention comme l'an passé. La commune accorde la subvention demandée, et arrondi à 500 euros.

**La Gypaete** : La demande de subvention est de 500 euros comme l'an dernier. Ce montant est accordé.

**Lou montagny** : une subvention est accordée à cette association à hauteur de 100 euros au vu du projet de l'association de participer aux fêtes organisées dans le village.

**Ski club** : la municipalité accorde 500 euros

**NB** : Les associations ayant accès librement à la Cure, il est demandé à chacune d'entre elles de bien vouloir fournir une attestation d'assurance prouvant leur couverture en cas de sinistre ou dommage dans le cadre de l'occupation des salles communales. Ces attestations sont à fournir à la mairie.

## **2 - Illuminations de Noël – Eclairage public**

E. PRICOT expose au Conseil Municipal que le coût de nouvelles guirlandes à économie d'énergie pour remplacer les deux traversées de route (à l'entrée du chef-lieu et de Romme) s'élève entre 1000 à 1600 euros. Au vu de l'économie d'énergie escomptée, cet investissement s'avère intéressant. Par ailleurs, il conviendrait progressivement de changer l'ensemble de nos éclairages de Noël dans la mesure où les ampoules utilisées par nos éclairages actuels ne se trouvent plus dans le commerce en raison des nouvelles normes imposées par les seuils de consommation énergétiques. Des devis seront demandés afin de chiffrer le coût de cet investissement. Par ailleurs, des subventions seront sollicitées.

De plus, un boîtier de commande d'éclairage public présentant un danger pour le public sera prochainement changé au hameau de Romme. Cette opération donnera lieu à l'installation d'une horloge astronomique permettant de couper l'éclairage une partie de la nuit sur le secteur concerné.

Cette opération sera généralisée au fur et à mesure des changements de boîtier. Le conseil municipal met en avant les économies d'énergie réalisable par ce biais, sachant que le poste éclairage public représente une facture de 20 000 euros par an.

## **3 – Pilotage de l'Agenda 21**

Lors de la souscription de l'Agenda 21 du Bassin Clusien, une commission devait être mise en place pour suivre et piloter les actions ayant trait à l'Agenda 21 au niveau de chaque commune. Emmanuel PRICOT se propose d'animer cette commission qui sera ouverte aux habitants du village. Toute personne intéressée pour participer aux travaux de cette commission est invitée à s'inscrire en mairie.

## **4 - Délibération liée au PSADER**

Notre commune participe à plusieurs actions du PSADER :

- Lutte et sensibilisation contre les plantes invasives – Action portée par la commune de Cluses
- Inventaires des zones d'hivernage de la faune sauvage – Action portée par la Commune de Marnaz
- Inventaires des corridors biologiques et zones de conflit avec les axes routiers communaux – Action portée par la Commune de Morillon

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer les conventions de portage avec les communes concernées.

## **5 - Questions diverses**

- Le conseil municipal prend acte de la démission de Mr Fernand REMARK pour raisons personnelles.
- Le conseil municipal autorise Madame le maire à rembourser une facture de 11.90 € réglée par une institutrice de l'école de Nancy.
- Un dernier chiffrage pour la réfection du foyer a été fourni par l'atelier d'architecture Mollard et le projet s'élève à 470 000 euros. Un affinage du projet et des coûts est en cours. Le montage financier est en cours de réalisation et les demandes de subventions vont être lancées. L'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre du projet a été publié. Par ailleurs, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Martial SADDIER, Député de notre circonscription, accorde 5 000 euros à notre Commune au titre de sa réserve parlementaire 2011 afin de financer un projet d'investissement. Le Conseil Municipal remercie Martial Saddier pour sa générosité, décide d'employer ces fonds pour le financement de la réhabilitation du foyer et autorise Madame le Maire à solliciter officiellement cette subvention.

- Philippe Garcin prospecte actuellement plusieurs organismes financiers pour obtenir des offres de financement pour les projets communaux. A l'issue de cette consultation, les besoins de financement de la commune seront étudiés précisément pour réaliser un emprunt cohérent.
- Voierie : Les barrières visant à la sécurisation du chef-lieu doivent arriver à la fin du mois et seront mises en place dans la foulée. Les travaux de réfections de voieries prévus cette année auront lieu au mois de juin.
- La vente de fayard a eu lieu le 7 mai dernier : 10 lots ont été vendus sur 12. Une deuxième vente aura lieu le samedi 11 juin à 11 H. Suite à la vente de bois, certaines personnes se sont interrogées sur le système de cubage des bois. L'ONF répond que le cubage donné est le cubage réel de la bille.
- Une visite des travaux a été réalisée avec l'entreprise Mogenet et les travaux de dépressage et de plantation auront lieu cet automne.
- L'entreprise Alveole est intervenue au niveau du débroussaillage des abords de la chapelle de la Fley et le travail réalisé est très satisfaisant.

**Fin de la séance à 23 H 00.**